



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un train d'objets parlementaires pour le report modal

Acceptée en assemblée générale le 8 décembre 2021, la résolution verte « Pour une accélération du transfert modal de notre mobilité : + 5%/an » continue de déployer ses effets. Les Vert·e·s neuchâtelois·e·s ont déposé six objets parlementaires pour promouvoir la mobilité douce et le report modal dans le canton.

La promotion du cyclisme passe par la mise à disposition d'infrastructures adéquates, de son domicile à sa destination. Par exemple se rendre au travail à vélo nécessite non seulement de pouvoir garer son deux-roues à proximité de son emploi mais aussi de pouvoir se doucher afin d'être confortable au travail. Les Vert·e·s neuchâtelois·e·s proposent donc une modification de loi pour la mise à disposition de vestiaires pour les employé·e·s.

Les Vert·e·s neuchâtelois·e·s souhaitent également que les grandes manifestations publiques se dotent de plans de mobilité. La lutte contre le dérèglement climatique nécessite de réduire les émissions de gaz à effet de serre de ce type d'événement. C'est non seulement le climat qui en profitera mais également les voisins qui seront moins accommodés par le bruit ou par le parcage sauvage.

Avec une topographie marquée, le Canton de Neuchâtel n'est pas avantagé pour un large déploiement de la pratique de la petite reine, notamment auprès des familles. Aussi, les Vert·e·s neuchâtelois·e·s demandent au Conseil d'Etat d'engager des discussions avec Onde Verte pour une tarification attractive des vélos sur certains tronçons ferroviaires, par exemple Neuchâtel-Noiraigue ou encore La Chaux-de-Fonds – Les Hauts-Geneveys.

Que ce soient les gorges du Seyon ou de l'Areuse, le littoral neuchâtelois possède aussi ses propres canyons. Dans une optique de promotion de la marche et donc de la santé et du tourisme, les écologistes demandent donc au Conseil d'Etat d'étudier l'installation d'un « pont népalais ». Les grandes frayeurs seront à notre porte.

Finalement, les écologistes déposent également deux interpellations pour mieux cerner la politique de report modal chez les employé·e·s de l'Etat et les ambitions cantonales en matière de transports publics et de marchandises, ferroviaires et routiers, à l'horizon 2050.

Dans les communes aussi, les Vert-e-s se mobilisent pour les transports publics

Le 29 avril dernier, le Conseil Général de Val-de-Ruz a validé à l'unanimité, sous forme d'initiative communale, un projet de loi modifiant la loi sur les transports publics. Ce projet vise à redonner la parole aux communes dans la gestion de l'offre en transports publics dans le canton et propose d'introduire de la transparence dans la gestion des deniers publics en lien avec les transports publics. Ce projet de loi sera attribué à une commission du Grand Conseil lors de la session des 28 et 29 mai, en même temps que les autres projets de loi issus des parlementaires écologistes.

Neuchâtel, le 16 mai 2024

Initiative communale

Projet de loi [24.153](#) : Redonner la parole aux communes en matière de transports publics.

Objets parlementaires

Projet de loi [24.158](#) : Mise à disposition de vestiaires pour les employé-e-s se déplaçant en mobilité douce.

Projet de loi [24.159](#) : Plan de mobilité lors de manifestations publiques.

Postulat [24.156](#) : Créer un pont népalais pour la mobilité douce.

Recommandation [24.157](#) : Un espace, un canton cycliste et adepte des transports publics.

Interpellation [24.154](#) : Comment le Canton promeut-il le report modal chez ses employé-e-s ?.

Interpellation [24.155](#) : Vision de la mobilité neuchâteloise 2040-2050 : allons-nous rester à quai ?.

Résolution

[Pour une accélération du transfert modal de notre mobilité : + 5%/an.](#)